



Montreuil, le 04 novembre 2020

Monsieur Dubois, Directeur des Ressources Humaines,  
Monsieur Mackie, Directeur des Affaires Juridiques et Sociales,  
Madame Demulder, Responsable du Département Juridique et Relations Sociales,

**Objet:** ATA, APLD et télétravail

Madame, Messieurs,

La coordination CGT souhaite, par la présente, vous interpeler sur l'application de l'ATA, de l'APLD ainsi que la **mise en œuvre du télétravail** suite au re-confinement décidé par le gouvernement le 30 octobre 2020 au sein de Safran.

En effet, lors des réunions avec les coordinateurs syndicaux, nous vous avons fait part de notre incompréhension sur l'utilisation de l'APLD pour des fonctions supports telles que les services RH ou le contrôle de gestion. Les services RH des établissements de productions sont de fait **soumis à une forte pression** liée à l'application de l'accord ATA.

De même, nous vous avons interpellé concernant les sites où **l'activité est soutenue** et où les mêmes fonctions supports sont impactées par l'activité partielle de longue durée. Les salariés concernés par le chômage partiel sont dans l'incompréhension et **souffrent de cette situation** où d'un côté, on leur dit que leur activité souffre d'une baisse de charge alors que dans les faits, on leur demande toujours d'en faire plus avec moins de temps. Ces salariés subissent de plein fouet la double peine, celle de perdre du salaire tout en faisant, au pire le même travail voir plus pour certains.

Loin de penser que Safran utilise l'APLD afin de générer du cash, nous nous confortons dans le fait que vous avez **recours à ce dispositif de façon exagérée**.

En matière de télétravail, nous ne comprenons pas pourquoi vous ne faites pas appliquer les **injonctions gouvernementales** partout où cela est possible. Vous nous aviez effectivement présenté les mesures sur le télétravail le 29 octobre 2020, avant les annonces du gouvernement. Nous sommes très surpris qu'aujourd'hui vous mainteniez les mêmes mesures décrites dans un communiqué envoyé à tous les salariés.

**Le télétravail à la carte n'est clairement pas une option** prise par le gouvernement et est contraire aux dernières annonces. Le groupe a une **responsabilité sociale** envers ses salariés mais pas seulement, il a une responsabilité envers la population et le personnel soignant.

Nous nous devons d'être exemplaire dans le combat contre la COVID-19. La Direction du groupe doit **exiger l'application du télétravail**, partout, à tout les salariés dont le poste de travail le permet. Nous savons la difficulté à réunir les conditions optimale d'un télétravail efficace, cependant, la santé des salariés et le respect des consignes sanitaires doivent rester la priorité.

De plus, il nous est régulièrement remonté une **gestion inégale des mobilités**, en décalage avec les dispositions de l'ATA. Nous vous demandons de veiller à ce que l'ensemble des sites Safran applique cet accord avec les mêmes modalités afin d'**assurer la pérennité de l'emploi** pour chaque salarié.

Les élus CGT, conscients de la situation exceptionnelle actuelle, vous ont fait confiance en signant les accords ATA et APLD afin de permettre au groupe, de traverser cette crise dans les meilleurs conditions, avec des salariés formés, motivés et prêt à relever les défis de demain. Cela ne doit pas ce faire en prenant de la latitude sur l'application des textes, faisant ainsi courir des risques pour la santé des salariés et participant à un éventuel **échec des mesures de confinement**.

En conclusion, nous vous demandons de revoir vos positions concernant ces sujets et que l'on puisse en finir au plus vite avec cette situation qui pèse sur le moral des salariés et sur la stabilité du groupe.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos sincères salutations.

**Pour la CGT,**

**Les coordinateurs syndicaux**

Gérard Montuelle

Cédric Boisson

Jean-François Bequet